

Association des Responsables de Copropriété
7, rue de Thionville
75019 PARIS

Convocation

A l'Espace Charenton, 327 rue de Charenton, 75012 Paris
(Métro : Porte de Charenton)

L'Assemblée générale mixte extraordinaire et ordinaire de l'ARC
aura lieu le **Mardi 21 juin 2022 à 17 h 30**
(Enregistrement des adhérents et pouvoirs à partir de 16 h 30)

Ordre du jour

Décisions à caractère extraordinaire :

- Approbation des modifications des statuts tel que proposées par le Conseil d'administration
- Approbation de la CHARTE ETHIQUE ASSOCIATIVE DE L'ARC venant compléter les statuts telle que proposée par le Conseil d'administration

Décisions à caractère ordinaire :

- Approbation du rapport d'activité concernant l'année 2021
- Approbation du rapport financier concernant l'année 2021
- Approbation des comptes de l'exercice 2021 après lecture des rapports du Commissaire aux comptes
- Affectation du résultat de l'exercice 2021
- Fixation des cotisations pour 2023 et 2024
- Information sur l'avancement du programme d'actions pour l'exercice 2022
- Approbation du programme d'actions pour l'exercice 2023
- Approbation du budget prévisionnel pour l'exercice 2023
- Election des membres du Conseil d'administration

Pour le Conseil d'administration,
Le Président,
Gérard ANDRIEUX

A remplir pour l'Assemblée générale mixte extraordinaire et ordinaire	
N° adhérent collectif :	Individuel :
Adresse :	
Nom de l'adhérent individuel :	
Nom du représentant du Conseil Syndical :	
Nom du syndic non professionnel :	
Autres situations :	
Ne pouvant assister à l'Assemblée générale mixte, je donne pouvoir à : avec pouvoir de substitution.	
Date :	Signature :

Nota : les pouvoirs adressés au Président, Gérard Andrieux, seront considérés comme favorables aux résolutions portées à l'ordre du jour.

**Tous les documents annexés à l'ordre du jour seront à dispositions des adhérents
sur le site de l'ARC à compter du 30 mai 2022.**